

AED

**2
JUIN**

Mettons les vies scolaires à l'arrêt



Les AED sont parmi les personnels les plus précaires de l'Éducation nationale. Rémunéré·es au SMIC, ielles ne bénéficient d'aucune grille salariale qui leur permettrait d'améliorer leur rémunération, en prenant en compte notamment l'ancienneté des agent·es. Pourtant, les assistant·es d'éducation occupent des postes essentiels au sein des établissements scolaires. En première ligne, leurs missions sont peu reconnues et peu valorisées alors que l'accompagnement des élèves est central et les établissements ne pourraient fonctionner sans elles et eux.



Le 2 juin, SUD éducation appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à **la grève** pour soutenir les **vies scolaires mobilisées** et obtenir de meilleures **conditions de travail** et une augmentation significative des **salaires**.

Des injustices inacceptables

Le renouvellement de contrat CDD reste au bon vouloir, souvent arbitraire, des chef·fes d'établissement. De nombreux critères d'évaluation reposent sur des savoir-être et savoir-faire alors même qu'aucune formation réelle n'est mise en place pour permettre de les acquérir. Tout l'apprentissage du métier se fait sur le terrain avec le soutien des collègues plus ancien·nes.

L'accès au CDI, gagné par la grève des AED en 2020/2021 n'est toujours pas automatique. Il faut l'accord du chef ou de la cheffe d'établissement et du Rectorat au terme de 6 années d'ancienneté. Aucun autre emploi ne demande 6 années de période d'essai.

Le nouveau cadre de gestion évoque une éventuelle grille de salaire mise en place au niveau académique. Pourquoi pas de grille nationale ? Et dans ce cas, alors que certaines académies sont déjà en train de la mettre en place, qu'attendent les autres ? Sans oublier que l'échelon académique ouvre la porte à des écarts de pratiques salariales.

Rien dans cette nouvelle circulaire n'est abordé quant aux possibilités de mobilité des AED qui souhaitent muter d'un établissement à l'autre. Changer d'établissement reste à ce jour un parcours de combattant·e pour un·e AED !

SUD éducation revendique

La création d'un vrai statut de la fonction publique pour les AED

Et dans l'immédiat

Des créations de postes d'AED

La gestion des personnels AED par les services académiques

Une baisse du temps de travail avec 32h semaine pour un temps plein

Une augmentation de 400 euros net par mois

Que les heures d'internat soient comptabilisées en totalité, en remplacement du forfait nuit.

La transparence sur l'accès au CDI et un véritable droit au CDI au bout des 3 ans

La généralisation de contrats CDD d'une durée de 3 ans

Une grille de salaire commune avec les AESH

Le versement de la prime REP/REP+ complète avec rétroactivité depuis 2015

**Alors, le mardi 2 juin, mettons les vies scolaires à l'arrêt !
Aux côtés des AED, toutes et tous en grève !**